

Ministre de
la Famille, des Enfants et
du Développement social



Minister of
Families, Children and
Social Development

Ottawa, Canada K1A 0J9

Karen Vecchio, députée
Présidente, Comité permanent de la condition féminine
Sixième étage, 131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Canada

Madame,

Conformément à l'article 109 du *Règlement de la Chambre des communes*, c'est avec plaisir que je répons au nom du gouvernement du Canada aux recommandations formulées par le Comité permanent de la condition féminine dans son rapport intitulé *Survivre à la violence et renforcer la résilience – Étude sur le réseau canadien de refuges et de maisons de transition qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence*, qui a été déposé à la Chambre des communes le 1^{er} mai 2019.

Notre gouvernement remercie les membres du Comité permanent pour leur étude précieuse du réseau des refuges et des maisons de transition à travers le Canada qui desservent les femmes et leurs enfants affectés par la violence. Les résultats de cette étude permettront d'orienter les futurs programmes et politiques du gouvernement de sorte qu'ils puissent mieux répondre aux besoins des femmes et de leurs enfants affectés par la violence. Notre gouvernement salue et remercie également les nombreux témoins et tous ceux qui ont présenté des observations écrites, y compris les représentants du gouvernement, les organismes communautaires, les chercheurs, les universitaires, les fournisseurs de services de première ligne et les survivants.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux partagent la responsabilité en matière de logement, itinérance, prévention et lutte contre la violence fondée sur le sexe, et la justice pénale. Notre gouvernement est engagé à travailler avec les provinces et les territoires à lutter contre la violence fondée sur le sexe et a pris des mesures proactives pour appuyer les refuges et les maisons de transition qui desservent les femmes et les familles affectées par la violence. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de souligner le travail que nous avons entrepris par rapport aux quatre thèmes figurant dans le rapport du Comité.

Canada

Le financement des refuges et des maisons de transition pour les femmes et les enfants affectés par la violence

Le Comité a appris que les refuges et les maisons de transition pour les femmes et les enfants touchés par la violence ne sont pas dotés de fonds suffisants et que leur financement est souvent octroyé sur la base de projets pour une durée limitée. Les recommandations du Comité mettaient l'accent sur l'augmentation du financement pour les refuges et les maisons de transition qui desservent les femmes et les enfants affectés par la violence, la modification du modèle de financement de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance pour attribuer un financement pluriannuel aux activités qui donnent de bons résultats et l'ajout d'un volet destiné aux Autochtones à la Stratégie nationale sur le logement.

Dans le cadre de notre engagement visant à aider les femmes et les enfants touchés par la violence familiale, le gouvernement du Canada a fourni, en 2016, un montant de 89,9 millions de dollars pour appuyer les refuges pour les survivants de violence familiale, ce qui a permis de créer ou de réparer plus de 5 850 places en refuge partout au Canada. Dans le budget de 2016, le gouvernement a aussi investi une somme de 10,4 millions de dollars dans la construction de cinq nouveaux refuges venant en aide aux survivants de violence familiale dans les communautés des Premières Nations, fournissant ainsi 40 lits supplémentaires pour des personnes seules et des familles.

S'appuyant sur cet investissement, la toute première Stratégie nationale sur le logement du Canada est un plan de 55 milliards de dollars qui fournit une plateforme permettant aux secteurs public, privé et à but non lucratif de se réunir afin de s'assurer que tous les Canadiens ont un chez soi. La Stratégie vise à répondre aux besoins des populations vulnérables, y compris les femmes et les enfants touchés par la violence familiale, grâce à un certain nombre de programmes de logement complémentaires. L'objectif du gouvernement est qu'au moins 25 % de tous les investissements de la Stratégie nationale sur le logement servent à appuyer des projets qui ciblent précisément les besoins uniques des femmes et des filles.

Plus particulièrement, le Fonds national de co-investissement pour le logement fournit 13,2 milliards de dollars en contributions et en prêts à faible coût pour de nouvelles constructions et la réparation et le renouvellement de logements abordables. Une part du Fonds vise à créer ou à réparer au moins 4 000 places en refuge pour les femmes et les enfants touchés par la violence familiale, ce qui devrait réduire le temps d'attente pour des lits et aider les femmes qui pourraient autrement retourner dans une relation abusive ou se retrouver à la rue.

En outre, la Stratégie nationale sur le logement prévoit un montant de 2,2 milliards de dollars pour lutter contre l'itinérance partout au pays dans le cadre de Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, qui a remplacé la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance le 1^{er} avril 2019. Vers un chez-soi offre plus de souplesse aux communautés pour choisir des sous-projets qui appuient les initiatives offrant des services aux femmes touchées par la violence grâce à la suppression des cibles d'investissement de Logement d'abord, de l'introduction de l'accès coordonné et de la transition vers une approche fondée sur les résultats pour prévenir et réduire l'itinérance.

Vers un chez-soi est un programme communautaire financé par le fédéral par l'intermédiaire d'une entité communautaire tierce (p. ex. une administration municipale ou un organisme à but non lucratif), laquelle est responsable de la sélection, de l'approbation et de la gestion des projets dans la communauté en fonction des priorités locales. Dans le cadre de Vers un chez-soi, les entités communautaires ont la possibilité de conclure des ententes pluriannuelles avec des tiers fournisseurs de services pour des sous-projets, ce qui cadre avec les recommandations du Comité. Les entités communautaires travaillent avec un conseil consultatif communautaire pour déterminer les paramètres selon lesquels elles administrent un appel de propositions et concluent des sous-ententes avec les fournisseurs de services, notamment la durée des ententes.

Notre gouvernement croit que tous les Autochtones – les Premières Nations, les Inuits et les Métis – peu importe leur lieu de résidence, méritent un logement sécuritaire et abordable et que le logement abordable est la pierre angulaire des communautés inclusives. En février 2019, nous avons annoncé un investissement de 638 millions de dollars sur dix ans pour nous assurer que les Autochtones qui vivent dans des communautés urbaines, rurales et dans le nord obtiennent de meilleurs résultats en matière de logement. De plus, dans le budget de 2018, le gouvernement du Canada a fourni 1,5 milliard de dollars pour appuyer la mise en œuvre de stratégies sur le logement fondées sur les distinctions pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis, qui sont dirigées conjointement par Services aux Autochtones Canada et le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord. Ces stratégies seront mises en œuvre par des organisations autochtones nationales. Les stratégies sur le logement fondées sur des distinctions ont été élaborées conjointement pour faire progresser les principes d'auto-détermination, de respect et de collaboration.

Notre gouvernement s'engage à apporter des améliorations continues pour assurer l'atteinte des objectifs de la Stratégie nationale sur le logement. Nous appuyons les initiatives de recherche visant à mieux comprendre les besoins en matière de logement des fournisseurs de services de logement destinés aux Autochtones qui desservent les ménages autochtones dans les communautés urbaines, rurales et dans le nord afin de mieux comprendre les lacunes des politiques et des programmes et les services de soutien connexes.

Les difficultés qui entravent l'accès des femmes et des enfants aux services d'un refuge ou d'une maison de transition

Le Comité a appris que de nombreux obstacles peuvent empêcher les femmes et les enfants touchés par la violence de vivre dans un milieu exempt de violence, notamment les difficultés à accéder aux services d'un refuge ou d'une maison de transition. Les témoins ont souligné que les femmes racialisées et autochtones courent un risque plus élevé d'être victimes de violence ou de vivre en situation d'itinérance, et sont souvent confrontées à des obstacles supplémentaires pour accéder à un refuge, à une maison de transition et aux services de logement appropriés. Les recommandations du Comité portaient sur la collaboration avec les provinces et les territoires pour lutter contre la violence fondée sur le sexe, les mesures visant à faciliter l'accès à des services adaptés sur le plan culturel pour les femmes et les enfants autochtones, le financement

de la recherche sur les traumatismes, les maladies mentales et les lésions cérébrales découlant de la violence, les mesures visant à s'assurer que les femmes touchées par la violence reçoivent les prestations auxquelles elles ont droit, l'examen du système de justice et le soutien aux survivants de la traite de personnes.

Notre gouvernement est fier d'avoir lancé *Il est temps : La stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe*, qui coordonne les mesures fédérales visant à mettre fin à la violence fondée sur le sexe et ses effets dévastateurs, comme l'itinérance et les traumatismes, par l'intermédiaire du ministère des Femmes et de l'Égalité des genres. Dans le cadre de la Stratégie, les intervenants répondent aux besoins uniques des survivants et appuient les survivants en utilisant une approche axée sur les survivants qui tient compte des traumatismes et de la violence. Notre gouvernement collabore avec des chercheurs et des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, et consulte des travailleurs de première ligne et d'autres experts en ce qui a trait à la Stratégie par l'intermédiaire d'un conseil consultatif. Le conseil consultatif sert de tribune pour mettre en commun des points de vue, des pratiques et des recherches prometteuses sur les questions liées à la violence fondée sur le sexe et cherche à éliminer les obstacles auxquels sont confrontés divers groupes, comme les femmes et les filles autochtones, les jeunes femmes et les filles, la communauté LGBTQ2 et les personnes non binaires, les femmes et les filles nouvellement arrivées au pays, ainsi que les femmes et les filles handicapées.

De plus, nous continuons de travailler avec les réseaux nationaux de services de refuges et de maisons de transition pour les femmes et les enfants afin d'améliorer l'accès à des services adaptés sur le plan culturel et de niveaux comparables dans l'ensemble du pays. Grâce au Programme pour la prévention de la violence familiale de Services aux Autochtones Canada, le gouvernement du Canada travaille pour améliorer la santé et la sécurité des femmes, des enfants et des familles autochtones. Le programme appuie actuellement un réseau de 42 refuges partout au pays, qui fournit un endroit vital où les femmes autochtones et leurs enfants peuvent se réfugier, recevoir de l'aide pour fuir des situations de violence, y compris la traite de personnes. Ce réseau offre aussi de l'information et du soutien pour prévenir toutes les formes de violence. Le programme fournit aussi du financement pour les projets communautaires de prévention dans les réserves et à l'extérieur des réserves, comme des campagnes de sensibilisation du public, des conférences, des ateliers, des séminaires de gestion du stress et de la colère, des groupes de soutien, de la mobilisation des hommes et des garçons et des évaluations des besoins des communautés.

En outre, dans le budget de 2016, le gouvernement a annoncé un investissement de 10,4 millions de dollars sur trois ans pour la construction de nouveaux refuges dans le cadre du Programme d'amélioration des maisons d'hébergement pour les survivants de violence familiale dans les communautés des Premières Nations. Ces fonds ont permis d'appuyer la construction de cinq nouveaux refuges. Le réseau du Programme pour la prévention de la violence familiale compte désormais 46 refuges. La construction de tous les cinq nouveaux refuges est terminée; les quatre refuges situés à Lake Babine (en Colombie-Britannique), à Black Lake (en Saskatchewan), à Wikwemikong (en Ontario) et à Kawawachikamach (au Québec) devraient être fonctionnels au plus tard en juin 2019. Finalement, un nouveau refuge à Nisichawayasihk (au Manitoba) a ouvert ses portes en novembre 2018.

Dans le budget de 2017, nous avons également annoncé un investissement de 118,5 millions de dollars sur cinq ans dans les Programmes urbains pour les peuples autochtones, ce qui maintient le financement du programme à 53 millions de dollars par année (de 2017-2018 à 2021-2022). Le financement offre du soutien à des organismes partout au pays, y compris les centres de l'amitié, afin d'offrir un large éventail de programmes et de services holistiques et adaptés sur le plan culturel aux Autochtones qui vivent dans un centre urbain ou qui font la transition vers un centre urbain.

La Stratégie nationale sur le logement comprend aussi une augmentation du financement et du soutien aux Autochtones, incluant les femmes et les enfants. Dans le cadre de Vers un chez-soi, une somme de plus de 413 millions de dollars sur les neuf prochaines années est consacrée à la lutte contre l'itinérance chez les Autochtones dans les centres urbains, y compris le soutien pour la collaboration continue avec les partenaires autochtones afin de mieux répondre aux besoins uniques des Premières Nations, des Inuits et des Métis. De plus, les communautés inuites sont admissibles au Fonds national de co-investissement pour le logement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et peuvent recevoir des contributions et des prêts à faible coût pour les aider à construire de nouveaux refuges.

Notre gouvernement travaille aussi en étroite collaboration avec les partenaires, les dirigeants et les communautés autochtones, ainsi qu'avec d'autres partenaires dans le domaine de la santé mentale, comme les provinces et les territoires, afin de soutenir le bien-être mental des Premières Nations et des Inuits. Le gouvernement du Canada investit 425 millions de dollars par année dans des programmes communautaires de santé mentale afin de soutenir des services holistiques, qui tiennent compte des aspects culturels et des traumatismes et qui incluent les méthodes de guérison liées à la culture et à la nature. Le gouvernement a investi 33,1 millions de dollars en 2017-2018 dans le Programme des services de santé non assurés pour offrir des services de consultation en santé mentale aux Premières Nations inscrites et aux Inuits reconnus.

Par l'intermédiaire de Services aux Autochtones Canada, nous travaillons avec les partenaires des Premières Nations et les partenaires Inuits pour renforcer l'intervention en santé publique à l'égard des victimes de violence familiale et des enfants en accordant un montant de 3 millions de dollars par année sur dix ans, de 2015 à 2025. De ce montant, une somme de 1,5 million de dollars par année est investie dans des programmes communautaires visant à améliorer et à renforcer l'accès aux services de santé qui tiennent compte des aspects culturels et des traumatismes des victimes de violence. Un autre montant de 1,5 million de dollars par année, par l'intermédiaire du Programme des services de santé non assurés, est consacré à l'offre de services de consultation en santé mentale aux victimes de violence. Il s'agit notamment de travailler avec les refuges pour accroître la disponibilité des programmes et des services de consultation destinés aux victimes de violence. Grâce à son service de transport pour raisons médicales, le Programme des services de santé non assurés offre aussi des services de transport aux victimes pour accéder de façon sécuritaire à des refuges ou à des maisons d'hébergement, dans l'éventualité où le transport n'est pas déjà fourni dans le cadre du service offert.

Notre gouvernement consulte les membres du Comité consultatif sur le bien-être des femmes autochtones afin de leur demander des conseils sur la façon de mieux aider les femmes et les filles autochtones qui subissent de la violence fondée sur le sexe et qui sont en situation d'itinérance. Nous collaborons aussi avec le Cercle national autochtone contre la violence familiale, une organisation nationale réunissant les directeurs de refuges des Premières Nations, afin de trouver la meilleure façon d'élaborer un programme de formation des employés fondé sur les compétences et adapté sur le plan culturel, qui porte expressément sur les besoins des femmes des Premières Nations.

Nous sommes aussi engagés à promouvoir l'inclusion sociale et économique des canadiens avec des invalidités. Notre gouvernement a déposé le projet de loi C-81, *Loi canadienne sur l'accessibilité : Loi visant à faire du Canada un pays exempt d'obstacles*, qui a reçu la Sanction Royale le 21 juin 2019. La *Loi* profitera à tous les canadiens, notamment les canadiens handicapés, en aidant à créer un Canada sans obstacles, à travers l'identification, l'enlèvement et la prévention proactive des obstacles à l'accessibilité partout où les canadiens interagissent sous la juridiction fédérale.

En outre, dans le cadre du budget de 2017, notre gouvernement a fourni un supplément de 77 millions de dollars sur 10 ans, débutant en 2018-19, pour élargir les activités du Fonds pour l'accessibilité. Ce programme fournit des subventions et des contributions qui soutient les coûts en capital de construction, rénovation et rééquipement de projets visant à faciliter l'accessibilité physique et la sécurité des personnes handicapées au Canada. Depuis la création du programme en 2007, le gouvernement du Canada a supporté près de 4 000 projets d'accessibilité dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité, totalisant plus de 147 millions de dollars.

Notre gouvernement soutient également les organismes à but non lucratif pour les aider à répondre aux problèmes sociaux et aux obstacles auxquels font face les personnes handicapées dans le cadre de la composante Personnes handicapées du Programme de partenariats pour le développement social, un programme de subventions et de contributions qui fournit 11 millions de dollars par année en financement de fonctionnement et de projet. Ce programme soutient la capacité d'organisations telles que le Réseau d'action des femmes handicapées Canada dans la mise en œuvre de distributions de ressources à des femmes handicapées et sensibiliser sur des questions clés, y compris les problèmes liés à la violence fondée sur le sexe. À partir de 2021-2022, le programme fournira un supplément de 2,7 millions de dollars sur une base continue afin de soutenir la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Le gouvernement du Canada reconnaît aussi que les répercussions de la violence sur la santé mentale des femmes constituent une importante source d'inégalités en matière de santé et qu'il faut faire davantage de recherches pour orienter la prestation de services de santé aux femmes qui subissent de la violence. Par l'intermédiaire des Instituts de recherche en santé du Canada, le gouvernement investit dans la recherche sur la violence fondée sur le sexe afin d'orienter l'élaboration de programmes et de politiques efficaces avec les organismes qui offrent des services de logement aux femmes touchées par la violence. Cet investissement se chiffrait à 1,86 million de dollars en 2017-2018. Ce montant comprend des investissements dans un projet de recherche particulier qui vise à combler les lacunes en matière de connaissances et de services

des travailleurs de première ligne qui offrent du soutien aux femmes ayant des lésions cérébrales qui ont survécu à de la violence exercée par un partenaire intime. Ces investissements permettent aussi d'aider à créer une trousse d'outils éducatifs sur les traumatismes cérébraux destinée aux travailleurs de première ligne.

En outre, par l'intermédiaire de l'Agence de la santé publique du Canada, notre gouvernement investit plus de 6 millions de dollars par année dans des projets qui offrent et mettent à l'essai des programmes de soutien à la santé des survivants de violence familiale, et qui font de la recherche sur les interventions afin d'apprendre et de mettre en commun des pratiques prometteuses dans ce domaine. Ces programmes utilisent des approches de promotion de la santé afin de renforcer les connaissances, les compétences et les capacités des survivants afin de guérir et d'être à nouveau en santé. De plus, notre gouvernement appuie le projet VEGA (Violence Evidence, Guidance and Action) (en anglais seulement) afin d'élaborer des formations et des directives à l'intention des fournisseurs de services de santé et de services sociaux. Ces ressources seront publiées à l'automne 2019 et pourront aider les fournisseurs à reconnaître la violence familiale dans des milieux variés, y compris les refuges et les maisons de transition, et à intervenir de façon sécuritaire en tenant compte des traumatismes.

La violence familiale peut aussi avoir des impacts financiers, y compris la perte potentielle de sécurité financière et la dépendance financière est l'une des raisons les plus importantes pour lesquelles les victimes restent avec ou retournent chez leurs agresseurs. Dans le cadre du budget de 2018, nous avons annoncé notre intention de modifier le Code canadien du travail de donner cinq jours de congé payé aux travailleurs dans une juridiction réglementée par le gouvernement fédéral qui sont victimes de violence familiale ou le parent d'un enfant qui est victime de violence familiale. Présenté dans le cadre du budget de 2017, ceci s'appuie sur un congé protégé pour des survivants de violence.

Le gouvernement du Canada s'engage aussi à veiller à ce que les personnes vulnérables au Canada, y compris les femmes et les enfants touchés par la violence, reçoivent les prestations et les crédits auxquels elles ont droit. Par l'intermédiaire de l'Agence du revenu du Canada, nous continuons de faire des visites de sensibilisation en personne dans les refuges pour femmes et d'autres organismes qui offrent des services aux personnes en situation d'insécurité en matière de logement. En 2018-2019, les agents des services mobiles ont mené 85 activités auprès de refuges pour femmes et d'organisations qui les appuient, auxquelles plus de 950 participants ont assisté. Pendant ces visites en personne, les agents des services mobiles font habituellement des présentations et distribuent des documents imprimés pour informer les résidents des refuges et le personnel au sujet des prestations et des crédits auxquels ils pourraient avoir accès en produisant une déclaration de revenus. Afin d'orienter ces mesures de sensibilisation, l'Agence du revenu du Canada mène des études ethnographiques pour mieux comprendre comment certains segments de populations vulnérables interagissent avec l'Agence pour accéder à leurs prestations. En 2018, l'Agence a notamment mené une étude sur l'itinérance et les Canadiens en situation d'insécurité en matière de logement.

En outre, notre gouvernement reconnaît que les communautés autochtones, et en particulier les communautés autochtones éloignées et du nord, font face à des obstacles distincts pour accéder à

toutes les prestations fédérales, y compris l'Allocation canadienne pour enfants. En début septembre 2016, Service Canada et l'Agence du revenu du Canada ont collaboré dans le cadre d'une initiative intensive de sensibilisation d'un an à l'intention des communautés autochtones dans les réserves et dans le nord pour les sensibiliser et adopter l'Allocation canadienne pour enfants. Basés sur les besoins spécifiques de la communauté, les services incluaient des sessions d'informations de l'Allocation canadienne pour enfants et un service complet offrant une assistance le jour même pour l'assistance aux applications. Sur la période de 12 mois, cette initiative pilote a mobilisé 698 communautés autochtones, avec des visites sur place dans plus de 613 communautés. S'appuyant sur le succès de cette initiative, le gouvernement a élargi les efforts de sensibilisations à toutes les communautés autochtones sur réserves, éloignées et dans le nord. Entre le 1^{er} avril 2018 et 31 mars 2019, Service Canada a effectué plus de 669 visites de sensibilisations dans des communautés autochtones, dont plusieurs entre elles ont reçu plusieurs visites. De ces visites, 236 ont été menées conjointement avec l'Agence du revenu du Canada et 84 visites additionnelles ont été menées seulement par l'Agence du revenu du Canada.

En outre, nous reconnaissons qu'il peut être difficile pour les populations vulnérables d'obtenir les documents dont l'Agence du revenu du Canada a besoin pour valider une demande de prestations. Dans le but de mieux les servir, nous avons réduit le nombre de documents exigés pour les personnes les plus vulnérables afin de veiller à ce que leurs prestations ne soient pas interrompues durant un examen des prestations. Par l'intermédiaire du Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt, le gouvernement donne également du soutien aux organismes communautaires afin de leur permettre de tenir des comptoirs d'information fiscale offrant des services gratuits aux personnes à revenu modeste dont la situation fiscale est simple.

Dans le cadre du travail portant sur la violence fondée sur le sexe, le gouvernement du Canada favorise aussi la réactivité des systèmes juridique et judiciaire en appuyant la formation des agents chargés de la répression de la criminalité et des juges, en soutenant le développement de formation et l'examen des cas d'agressions sexuelles effectué par la Gendarmerie royale du Canada pour améliorer la responsabilité des services d'enquête, ainsi qu'en renforçant et en clarifiant les lois connexes. Notre gouvernement continue de consulter les experts à l'égard des pratiques exemplaires afin d'appuyer les victimes dans leurs démarches judiciaires, juridiques et relatives à la santé et aux services sociaux, dans l'objectif d'augmenter la proportion des incidents liés à la violence fondée sur le sexe qui sont déclarés à la police, de prévenir la « revictimisation », de tenir les délinquants responsables de leurs actes, et, à long terme, de contribuer à réduire les taux de violence fondée sur le sexe.

D'après la *Constitution canadienne*, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont une responsabilité partagée en ce qui a trait à la justice pénale et à la satisfaction des besoins des victimes d'un crime. Les provinces et les territoires sont principalement responsables de l'administration de la justice, notamment la mise en application du *Code criminel*, la poursuite des infractions au *Code criminel* (sauf dans les territoires), la prestation de services aux victimes et la promulgation de lois provinciales ou territoriales concernant les victimes. La police et les politiques en matière de poursuites sont, par conséquent, de la responsabilité de chaque province et territoire.

Tenir compte des besoins des victimes d'un crime, tout en protégeant en même temps les droits fondamentaux de la personne constitue une priorité pour le gouvernement actuel. Nous reconnaissons les difficultés auxquelles les victimes sont confrontées quand elles décident de déposer des allégations d'agression sexuelle. Pour cette raison, notre gouvernement s'engage à fournir un meilleur soutien aux victimes d'agressions sexuelles dans le but de garantir leur sécurité.

Par l'entremise du ministère de la Justice du Canada, notre gouvernement a débloqué des fonds totalisant 12 millions de dollars de 2016 à 2019 destinés au Fonds d'aide aux victimes du gouvernement fédéral, pour les projets visant à améliorer le traitement des cas d'agressions sexuelles envers des adultes au sein du système de justice pénale. Ce financement est accessible aux provinces et aux territoires, aux administrations municipales, aux Premières Nations, aux organisations professionnelles du domaine de la justice pénale et aux organismes non gouvernementaux.

De plus, le ministère de la Justice du Canada participe à un certain nombre d'initiatives visant à sensibiliser les personnes à la violence familiale dans le contexte du droit familial, surtout les avocats spécialisés dans ce domaine. Dans le but de faciliter la détection des cas de violence familiale, le ministère soutient actuellement la création d'un outil spécialement conçu pour les avocats spécialisés en violence familiale. Il est important de repérer les cas de violence familiale parmi les clients en droit familial, étant donné que la détection aide à déterminer les recours judiciaires, les services et les mesures de sécurité dont pourraient avoir besoin les participants du système de justice familiale.

À partir de 2016, le gouvernement du Canada a aussi effectué un examen du système de justice pénale, qui comprenait une vaste consultation des intervenants, des partenaires et du public. La nécessité de faire preuve de compassion et de respect envers les victimes, de même que la nécessité de leur offrir du soutien et des services spécialisés afin de répondre à leurs besoins particuliers ont été des sujets importants dans le cadre de ces consultations. Le 13 décembre 2018 est entré en vigueur l'ancien projet de loi C-51, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le ministère de la Justice et apportant des modifications corrélatives à une autre loi* (L.C. 2018, ch. 29). Le projet de loi en question a modifié le *Code criminel* de façon à clarifier et à renforcer les lois sur les agressions sexuelles au Canada.

Le 29 mars 2018, notre gouvernement a aussi présenté au Sénat le projet de loi C-75, *Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*, qui propose une série de réformes visant à améliorer les mesures de sécurité entourant la victime, et à clarifier et à renforcer le droit pénal en ce qui a trait à la violence conjugale et aux agressions sexuelles. Parmi les réformes proposées, mentionnons : la définition de « partenaire intime » pour toutes les questions touchant le *Code criminel*, un ajout précisant que l'étranglement, l'étouffement et la suffocation constituent des formes graves d'agressions et la clarification des peines et des dispositions sur la libération sous caution, notamment le fait d'offrir la possibilité de demander

une peine maximale plus élevée dans les cas mettant en cause des actes de violence conjugale répétés.

Le gouvernement du Canada s'engage aussi à protéger les populations vulnérables contre la traite des personnes. En s'appuyant sur les investissements annoncés dans le budget de 2018 afin de mettre sur pied une permanence téléphonique nationale sur la traite des personnes, il vise à développer une nouvelle stratégie pangouvernementale pour combattre la traite des personnes.

Aider les femmes lorsqu'elles quittent les refuges

Le Comité a appris que les femmes peuvent rencontrer de nombreux obstacles par rapport à l'accès au logement quand elles quittent les refuges. Les recommandations du Comité sont axées sur la collaboration avec les provinces et les territoires en vue d'améliorer l'accès à des logements abordables et à du soutien pour effectuer la transition, de façon à assurer un déblocage efficace de fonds fédéraux et de soutenir les organismes dans le secteur des logements abordables afin de leur permettre d'opérer en tant qu'entreprises sociales et de répondre à leurs besoins opérationnels de manière durable.

Par l'intermédiaire de la Stratégie nationale sur le logement, nous avons effectué un investissement sans précédent en matière de logements abordables au moment et continuons à travailler en étroite collaboration avec les provinces et les territoires par l'entremise du cadre de partenariat sur le logement. D'après ce cadre, les provinces et les territoires verseront des fonds du gouvernement fédéral totalisant 7,7 milliards de dollars, dont 7,4 milliards de dollars sous la forme de contribution de contrepartie par les provinces et les territoires. Un élément clé de ce financement est un investissement du gouvernement fédéral de 2 milliards de dollars (le financement en question doit respecter la formule du financement par contributions équivalentes) pour l'Allocation canadienne pour le logement, ce qui permettra de fournir un soutien financier direct aux Canadiens à faible revenu afin d'améliorer l'accès au logement à un prix abordable. De plus, le gouvernement fédéral allouera un financement de 4,3 milliards de dollars (le financement en question doit respecter la formule du financement par contributions équivalentes) à l'Initiative canadienne de logement communautaire afin de maintenir l'accès au stock actuel de logements communautaires à prix abordable, d'effectuer des réparations sur ces logements et d'en construire d'autres.

Comme vous le savez, les provinces et les territoires sont responsables de la conception des programmes offrant du financement touchant les ententes bilatérales de la Stratégie nationale sur le logement. Le gouvernement du Canada verse aux provinces et aux territoires le montant total initial du financement fédéral pour les engagements qu'ils ont pris en vertu des ententes bilatérales mentionnées précédemment. Les provinces et les territoires ont ainsi la possibilité de mettre en œuvre les politiques opérationnelles leur permettant d'allouer les fonds à l'égard de leurs engagements de manière efficace afin de soutenir leurs projets et l'atteinte de leurs objectifs.

Grâce au Fonds pour l'innovation en matière de logement locatif abordable, notre gouvernement fournit aussi du soutien direct aux organismes dans le secteur des logements abordables afin de

stimuler l'innovation et l'élaboration de nouveaux modèles et de nouvelles approches concernant les logements abordables, notamment des modèles opérationnels novateurs qui reposent sur les partenariats et impliquent davantage le secteur privé. Le Fonds d'innovation pour le logement abordable a été lancé en 2016-2017 et a fourni 200 millions de dollars sur cinq ans dans le but de créer 4 000 nouveaux appartements.

En outre, la stratégie d'innovation sociale et de finance sociale annoncée récemment offrira du soutien supplémentaire aux organismes communautaires par l'intermédiaire d'un Fonds de finance sociale de dix ans totalisant 755 millions de dollars, et d'un programme de renforcement des capacités de deux ans de 50 millions de dollars, dans le but d'améliorer leur capacité à participer avec succès au marché de la finance sociale. Pour le budget de 2019, conformément au fonds de finance sociale, il a été annoncé qu'au moins 100 millions de dollars seront alloués à des projets qui soutiennent une plus grande égalité entre les genres. De plus, le Fonds de finance sociale investira 50 millions de dollars dans le fonds de croissance autochtone afin de soutenir les entrepreneurs autochtones. Ces mesures feront en sorte que les organismes communautaires, y compris les entreprises sociales, pourront avoir accès à du soutien leur permettant de devenir « prêts pour l'investissement » et auront accès à du financement remboursable pour régler des problèmes importants dans leurs communautés, notamment l'accès à des logements à un prix abordable.

Prévenir la violence envers les femmes et la violence conjugale

Les témoins qui se sont présentés devant le Comité ont soutenu que pour traiter et éliminer la violence envers les femmes et la violence conjugale, il faut investir dans des programmes et des services de prévention, notamment des initiatives d'éducation et de sensibilisation. Les recommandations du Comité ont mis l'accent sur l'établissement d'un plan d'action national en matière de violence fondée sur le sexe, ainsi que sur la mise en œuvre, dans l'ensemble du Canada, de campagnes de sensibilisation et de programmes d'éducation à ce sujet qui sont respectueux des cultures.

Nous savons que la prévention est la manière la plus efficace de mettre fin à la violence fondée sur le sexe et à ses effets dévastateurs. Jusqu'à maintenant, notre gouvernement a investi plus de 200 millions de dollars dans la prévention et le traitement de la violence fondée sur le sexe, notamment par l'intermédiaire de la première stratégie fédérale pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe, présentée en 2017.

Une composante clé de cette stratégie est le Programme de lutte contre la violence fondée sur le sexe, un programme de subventions et de contributions qui, à l'aide d'une approche d'analyse comparative entre les sexes plus, soutient les organismes qui travaillent dans le secteur de la violence fondée sur le sexe afin qu'ils élaborent et mettent en œuvre des pratiques prometteuses qui permettront de combler les lacunes dans le soutien offert aux femmes autochtones et à leur communauté, et à d'autres groupes de victimes non desservis désignés comme étant exposés à un risque accru de violence fondée sur le sexe ou confrontés à des obstacles pour accéder à des services.

Comme le gouvernement est conscient des liens qui ont été clairement établis entre la maltraitance dans l'enfance et la violence conjugale subie à l'âge adulte, il investit aussi dans les initiatives afin de prévenir la maltraitance dans l'enfance au moyen de programmes de soutien à l'intention des parents. Ces investissements financent les organismes afin de leur permettre de recueillir des données probantes nécessaires à la création d'initiatives efficaces pour prévenir la maltraitance envers les enfants grâce à des programmes qui enseignent la parentalité positive et d'autres formes d'éducation que la discipline sévère, qui entretiennent un lien d'attachement fort et qui encouragent la relation parent-enfant.

Même si l'éducation relève des gouvernements des provinces et des territoires, le gouvernement fédéral investit plus de 9 millions de dollars par année afin d'offrir et de mettre à l'essai des programmes, dont la plupart sont offerts dans les milieux scolaires, qui visent à favoriser des relations saines et sécuritaires, et à prévenir la violence dans les relations amoureuses chez les adolescents. Ces programmes enseignent le consentement, le respect et les habiletés nécessaires pour entretenir des relations sécuritaires et saines. Ces investissements soutiennent la recherche interventionnelle et visent à dégager « ce qui fonctionne » dans ce domaine pour que les approches efficaces puissent être intégrées aux politiques et aux pratiques.

Nous continuons à entreprendre une vaste mobilisation auprès de divers groupes afin de les sensibiliser et de prendre des mesures en ce qui concerne l'égalité entre les genres, y compris auprès des jeunes, des hommes et des garçons, ainsi que des personnes vivant dans des communautés autochtones et dans le nord. Dans le budget de 2018, nous avons annoncé un investissement de 7,2 millions de dollars sur cinq ans afin d'engager les jeunes dans un dialogue et la prise de mesures en ce qui concerne l'égalité entre les genres. Pour piloter ce dossier, le gouvernement du Canada collabore directement avec un groupe de travail sur la jeunesse traitant de l'égalité entre les genres, composé de jeunes ayant des origines et des antécédents différents.

À l'appui de cet engagement, le budget de 2018 prévoyait un investissement de 1,8 million de dollars sur deux ans, à compter de 2018-2019, pour l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation des hommes et des garçons visant à promouvoir l'égalité et à faire l'essai d'approches novatrices ciblées contre l'inégalité. Dans le cadre de ces travaux, des tables rondes ont été organisées à l'échelle du pays et une synthèse des commentaires recueillis est en cours de rédaction pour orienter les prochaines étapes de la stratégie de mobilisation.

Par ailleurs, grâce à la Stratégie nationale pour la prévention du crime lancée par Sécurité publique Canada, ainsi qu'à la coordination des efforts avec les provinces, les territoires et des intervenants clés, notre gouvernement verse un financement temporaire aux initiatives communautaires de prévention du crime et appuie la synthèse et la dissémination des connaissances pour aider les communautés canadiennes à adopter des pratiques efficaces de prévention du crime. Grâce à un budget de plus de 40 millions de dollars par année, la Stratégie nationale pour la prévention du crime aide les communautés à gérer les dossiers prioritaires, comme les gangs de jeunes, la violence chez les jeunes, les crimes haineux, l'intimidation et l'extirpation du commerce du sexe.

L'un des quatre programmes de financement de la Stratégie nationale pour la prévention du crime est le Fonds de prévention du crime chez les collectivités autochtones et du Nord, qui a été créé pour appuyer directement l'adaptation, l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques de prévention du crime novatrices et appropriées sur le plan culturel applicables expressément aux problèmes rencontrés dans les communautés autochtones. Entre 2012 et 2017, 46 % des projets appuyés par la Stratégie touchaient des peuples ou des communautés autochtones.

Je tiens à vous remercier personnellement de votre excellent travail dans cette étude complexe et importante. Je m'engage personnellement, au nom de notre gouvernement, à continuer de défendre les programmes et les initiatives qui viennent en aide aux femmes et aux enfants victimes de violence. Il me tarde de poursuivre la collaboration dans cet important dossier.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

A handwritten signature in blue ink, reading "Jean-Yves Duclos". The signature is fluid and cursive, with the first name "Jean" and last name "Duclos" clearly legible.

Jean-Yves Duclos, C.P., député
Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social

c.c. Kenza Gamassi, greffière, Comité permanent de la condition féminine